



TARIFS COMMUNAUX 2026

Ville de Plobannaec-Lesconil

LOCATION DES IMMOBILISATIONS

Loyer mensuel pour les appartements n° 1 et n° 2 au Groupe Scolaire (nouveaux locataires)	512,00 €
---	----------

Tarifs de droit d'accrochage pour expositions

Grande salle du Sémaphore - droit pour chaque exposant/semaine

- hors saison (2)	76,00 €
- saison estivale (3)	154,00 €

Salle "rotonde" du Sémaphore - droit pour chaque exposant/semaine

- hors saison (2)	39,00 €
- saison estivale (3)	90,00 €

Grande salle + Salle "rotonde" du Sémaphore - droit pour chaque exposant/semaine

- hors saison (2)	96,00 €
- saison estivale (3)	194,00 €

Temple des Arts - droit pour chaque exposant/semaine

- hors saison (2)	76,00 €
- saison estivale (3)	154,00 €

Location ex salle de tri de la Poste/semaine

- hors saison (2)	20,00 €
- saison estivale (3)	27,00 €

Forfait ménage	35,00 €
----------------	---------

Espaces de travail partagés – « bureaux du Ster Nibilic »

Tarif régulier (un mois ou plus)	163,00 €/mois
	17,50 €/jour
	9,50 €/1/2 journée

Tarif Occasionnel	27,50 €/jour
	18,50 €/1/2 Journée

Location de salle (autres)

Location de la salle du rez de chaussée du Temple des Arts/jour (pour enseignements payants)	39,00 €/jour
--	--------------

Location du Sémaphore/jour (pour enseignements payants)	39,00 €/jour
---	--------------

Location salle du Sémaphore (activités économiques hors traiteurs / expositions culturelles prioritaires) (4)	257,00 €/jour
---	---------------

DROITS DE PLACE

Brocanteur pro et/ou salon divers	328,00 €/salon
Vente au déballage et pour organisateur non pro	131,00 €/prestation
Camion outillage	60,00 € la matinée 120,00 € la journée
Marché Abonné 12 mois	1,65 €/ml
Marché Passager	2,72 €/ml
Marché nocturne	2,18 €/ml + 104 € de chèque de caution
Marché nocturne passager	5,44 €/ml
Branchement électrique	6,54 €
Industriels Forains métiers de 50 m ² et plus	2,18 €/m ²
Industriels Forains métiers de moins de 50 m ²	1,09 €/m ²
Demande de déballage à l'année	22,50 €/mois
Etablissements en plein air (véhicules compris) surface occupée moins de 200 m ²	- avec ménagerie 28 €/j - sans ménagerie 18 €/j
Etablissements avec chapiteau, surface occupée : moins de 200 m ²	- avec ménagerie 83 €/j - sans ménagerie 60 €/j
Etablissements moyens, véhicules compris, surface occupée de 201 à 800 m ²	- avec ménagerie 186 €/j - sans ménagerie 120 €/j
Etablissements, véhicules compris, surface occupée de 801 à 1 200 m ²	- avec ménagerie 502 €/j - sans ménagerie 382 €/j
Grands établissements, véhicules compris, surface occupée : au-dessus de 1 200 m ²	- avec ménagerie 709 €/j - sans ménagerie 469 €/j
Spectacles gratuits avec quête : par jour	- GRATUIT

En outre, le Conseil Municipal rappelle que les tarifs journaliers des cirques :

- sont réduits de 50 % à compter du 2^{ème} jour.

Caution de 306 € à demander aux Directeurs de cirque.

Cette caution sera restituée après l'enlèvement des affiches et nettoyage des terrains occupés par les responsables du cirque.



DROITS DE STATIONNEMENT

Droit de stationnement/m2 pour une terrasse Place du Port	30,50 €
Droit de stationnement/m2 pour autre terrasse Vue sur mer ou port	26,50 €
Droit de stationnement/m2 pour toute autre terrasse	17,50 €

CIMETIERE (Concessions dans les cimetières communaux)

concession cimetière 15 ans (2 m2)	232,00 €
concession cimetière 30 ans (2 m2)	451,00 €
concession colombarium 15 ans	349,00 €
concession colombarium 30 ans	687,00 €
droit d'entrée au columbarium	1 308,00 €
concession cinéraire 15 ans (1,25 m2)	116,00 €
concession cinéraire 30 ans (1,25m2)	236,00 €

ESPACE JEUNES

Adhésion annuelle	66 € 112 € fratrie de 2 142 € fratrie de 3 et plus
Adhésion de septembre à décembre	36,00 €
Séjours tarif journalier unique	<i>Participation à hauteur de 50% du cout total du séjour dans la limite d'un budget de 2500 € par séjour</i>
Activités	Au coût réel de l'activité Participation de : <ul style="list-style-type: none"> - 6,00 € au transport au-delà de 70 Km - 4,00 € au transport au-delà de 50 km - 2,50 € au transport hors CCPBS

(2) hors saison - du 1er septembre au démarrage des congés scolaires d'été

(3) saison estivale : du démarrage des congés scolaires d'été au 31 août

(4) tarif sur la base d'une séance de 3 H maxi/semaine hors vacances scolaires

